



Viry-Châtillon, le 21 mars 2019.

Campagne de bourse lycée Rentrée scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,

Je vous informe de l'ouverture de la campagne de bourse lycée 2019-2020.

Sont concernés par cette campagne, uniquement :

- Les élèves actuellement scolarisés en classe de troisième (même si déjà boursiers au collège) et qui poursuivront leur scolarité en lycée ;
- Tout élève actuellement lycéen **mais non boursier**.

Si votre enfant est actuellement au lycée et déjà boursier, vous n'avez pas à reformuler une nouvelle demande (celle-ci étant valable trois ans).

Vous trouverez au verso de ce courrier la notice d'information qui vous permettra de savoir si vous êtes éligible.

Un simulateur en ligne existe pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>

Si tel est le cas, votre enfant doit venir retirer un dossier à mon bureau au plus vite (**merci de ne pas le télécharger sur internet**).

Dans tous les cas vous devrez joindre au formulaire:

- Une copie LISIBLE et COMPLETE de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- La procuration dûment complétée et signée par vos soins (obligatoire),
- Autres justificatifs selon votre situation.

Le retour du dossier COMPLET devra m'être remis en main propre au plus tard pour le **4 juillet 2019.
Après cette date votre demande sera considérée comme irrecevable.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Bien à vous.

Madame LEON